

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016
A 18 h
COMPTE RENDU DE SEANCE

Aujourd'hui, le Quinze du Mois de Décembre de l'An Deux Mil Seize à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Médoc s'est réuni, à la Salle Culturelle de la Mairie de Listrac-Médoc, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

- *Date de convocation : 06/12/2016*
- *Date d'envoi à la presse : 06/12/2016*
- *Date d'affichage : 06/12/2016*

Pour les 3 communes de la CUB : J. Marie DELUCHE — J. Luc MESPLEDE -

Pour les Communautés de Communes :

- **CdC Pointe Médoc** : F. LAPORTE – V. CHAMBAUD – J. BIDALUN -
- **CdC Médoc Estuaire** : D. FEDIEU – S. FOURTON - J.Cl. MARTIN – N. RAIMOND - B. SIMIAN -
- **CdC La Méduillienne** : C. LAGARDE – A. CAPDEVIELLE – M. ZANINETTI – D. PHOENIX - M. FUCHS -
- **CdC Centre Médoc** : JM. FERON - M. SAINTOUT - Y. PARROT – S. RAYNAUD -
- **CdC Lacs Médocains** : H. SABAROT – D. FEVRIER – D. JAFFRELOT - L. PEYRONDET – J. BOISSON -
- M. BAUER –
- **CdC Cœur Médoc** : S. CIMBRON – B. GUIRAUD – Th. FAUGEROLLE –

Etaient également présents : J. Jacques CORSAN, Conseiller Régional – Th. AZOUZ, Président du CODEV –

Absents Excusés : S. TOURNERIE – P. AUPERT - V. FERREIRA – P. LABORDE – B. DE SOUZA - M. VERDIER – D. FERNANDEZ - A. COLEMYN - F. FATIN - R. JARRIS – L. BRESSAN - J. MINCOY - C. MATHE - Ch. COLMONT-DIGNEAU - A. SAVIN DE LARCLAUZE – G. PILONORD – J.Cl. DURRACQ - J. VEIGA - A. TEYNIE - X. PINTAT – P. BOURNEL – G. COUTREAU – J.P. DUBERNET – J.L. BRETON -

Egalement excusé : Mr Le Sous-Préfet, Claude GOBIN, Sous-Préfet de Lesparre Médoc - P. GOT, Députée

Pouvoirs : (2)

- C. MATHE à D. JAFFRELOT
- S. LAPORTE à H. SABAROT

ORDRE DU JOUR

- *Installation du nouveau délégué pour la Ville d'Eysines,*
- *Adoption du compte-rendu de l'assemblée précédente (07 Juillet 2016),*
- **PNR** : *Point d'étape sur la démarche de labellisation PNR (audition CNPN du 13 Octobre dernier),*
- **Informations sur l'état d'avancement des actions phares menées au cours de ces derniers mois,**
- **Décisions administratives :**
 - *Etude sur le travail saisonnier en Médoc : lancement de l'étude avec adoption du nouveau plan de financement,*
 - *DM n°3 Virements de crédits : Prestation ALEC pour la réalisation du bilan énergétique de territoire : paiement de l'adhésion et subvention de fonctionnement,*
 - *DM n°4 « circuits courts » : ouvertures des crédits pour démarrage des missions,*
 - *Perspectives 2017,*
- *Questions diverses,*

DEROULEMENT DE SEANCE

Le Président en exercice, Henri SABAROT, ouvre la séance : «Je vous remercie de cette participation, le quorum est largement atteint. Je vous remercie chers collègues d'être là si nombreux ».

ADOPTION PROCES VERBAL PRECEDENTE SEANCE (07 JUILLET 2016)

Présentation Henri SABAROT, Président,

Compte-rendu du 07 Juillet 2016 : Le Président soumet au vote le compte-rendu : pas d'observations, de demande de modifications. Compte-rendu adopté.

INFORMATIONS PNR : POINT D'ETAPE SUR LA DEMARCHE DE LABELLISATION

Présentation Henri SABAROT, Président,

En Janvier 2016, nous recevions une délégation de rapporteurs du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM), de la Fédération Nationale des PNR et du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) accompagnée des services de l'Etat pour une visite de 2 jours en Médoc. Les rapporteurs avaient pu mesurer la dynamique, l'enthousiasme et les attentes locales suscitées par la construction du projet.

La lettre du Préfet de Région qui a suivi la visite nous faisait part de recommandations et points d'amélioration à apporter sur différents sujets (urbanisme, paysages, publicité, transition énergétique et circulation des véhicules à moteur). Les mois de Février à Juin 2016 ont ainsi été consacrés à faire évoluer le projet de Charte, période pendant laquelle le Comité de pilotage a pu suivre et valider l'avancée de travaux à un rythme soutenu. Le Comité Syndical a ainsi validé le 07 Juillet 2016 les modifications apportées au projet qui a pu être soumis en fin d'été aux instances nationales citées précédemment pour avis intermédiaire.

Le 13 Octobre dernier, la commission PNR du CNPN a auditionné une délégation composée d'élus et de techniciens du territoire. Le projet de Charte a été accueilli très favorablement. La commission a fait part de nombreux points positifs, elle a notamment souligné l'importance et la qualité du travail fourni au regard des recommandations formulées par le Préfet de Région suite à la visite des rapporteurs. Les réponses apportées par la charte sur la manière de concilier développement économique et social, et soin aux ressources du territoire a été jugé particulièrement judicieux. La méthode privilégiée du travail en réseau avec les acteurs du territoire, de manière pragmatique, à la recherche de progrès collectifs dans les différents domaines couverts par la Charte a été jugée parfaitement dans l'état d'esprit vers lesquels s'acheminent les PNR. Le cahier des paysages a été particulièrement apprécié et a bénéficié d'une mention spéciale. De plus, dans le cadre de la consultation des Ministères et structures publiques, nous avons notamment pu bénéficier de l'appui du Conservatoire du Littoral, de l'ONF ou de l'ONCFS, chacun faisant part de la qualité du travail et de la concertation mis en place.

Néanmoins, des ajustements et précisions seront à nouveau à apporter au projet et seront précisés dans les avis écrits du MEEM, CNPN et de la Fédération Nationale des PNR attendus d'ici à la fin de l'année.

Le Comité de pilotage se réunira en début d'année pour étudier les observations et recommandations de l'avis intermédiaire et proposer un plan d'actions.

Le 1^{er} Semestre 2017 sera donc consacré à l'ajustement du projet de Charte suite à l'avis intermédiaire et à l'examen de l'évaluation environnementale de la Charte par l'Autorité Environnementale du MEEM puis au cours du second semestre, la Charte sera mise en enquête publique.

H. SABAROT, Président : « Je remercie ceux qui m'ont suppléé le 13 Octobre 2016 à Paris devant le CNPN. Le bilan est très favorable. L'avis du CNPN, reçu le 07 Décembre nous donne quelques observations : des remarques de présentation, des incitations à mettre en œuvre des actions dès maintenant, et des remarques de fond ».

Calendrier 2017 :

1^{er} semestre :

- 12 Janvier : COPIL PNR
- Mars : Fin de l'Evaluation environnementale et envoi à l'Autorité environnementale (délai de réponse 3 mois)

2nd semestre :

- Septembre-Octobre : communication (élus, habitants...)
- Octobre : arrêt du projet par la Région
- Novembre-décembre : enquête publique

INFORMATIONS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PHARES MENEES DEPUIS LE 7 JUILLET 2016

Présentation Henri SABAROT, Président, et les différents élus en charge des commissions



Pour information :

Le diaporama avec la présentation des actions phares depuis le 7 Juillet 2016 qui vous a été détaillé en séance est consultable et téléchargeable directement sur le site du Pays www.pays-medoc.com dans la rubrique : Conseil Syndical <http://www.pays-medoc.com/conseil-syndical/>

AFFAIRE N° 15/12/2016 – 01 – ETUDE SUR LE TRAVAIL DES SAISONNIERS : LANCEMENT DE L'ETUDE AVEC ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENTS

Présentation Henri SABAROT, Président

Texte de la délibération :

- *Vu la délibération n°07/07/2016-06 actant le principe du portage de l'étude sur le travail saisonniers en Médoc par le Pays Médoc,*
- *Vu le cahier des charges élaboré et rédigé par le Comité de Pilotage associant toutes les parties prenantes sur ce sujet : professionnels de la viticulture et du tourisme, associations caritatives, collectivités, institutions, services de l'Etat...*

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les Présidents des 6 Communautés de Communes du Médoc ont souhaité confier au Pays Médoc la réalisation d'une étude sur le travail saisonnier (viticulture, agriculture, tourisme...). Le principe du portage de cette étude par le Pays Médoc a été validé par les membres du Conseil Syndical le 7 Juillet 2016. Dès lors, un comité de pilotage réunissant toutes les parties prenantes sur ce sujet (professionnels de la viticulture et du tourisme, associations caritatives, collectivités, institutions, services de l'Etat..) a été constitué afin de concevoir un cahier des charges adapté aux besoins et à l'analyse des différents acteurs et de dimensionner le périmètre de l'étude.

L'étude a pour objectif de :

- o *Faire un état des lieux pour avoir une vision exhaustive et partagée par l'ensemble des acteurs locaux (élus, employeurs, travailleurs sociaux, bénévoles...) du sujet du travail saisonnier sur le territoire médocain,*
- o *Identifier les pistes d'actions envisageables au regard des problématiques soulevées.*

L'étude concerne toutes les activités à caractère saisonnier du territoire (tourisme, viticulture, agriculture...). Elle durera 15 mois, afin d'étudier tous les types de travaux saisonniers au cours de l'année. L'approche du sujet devra être réalisée à la fois sous un angle économique, social et plus globalement du point de vue de l'aménagement du territoire. Elle devra déboucher à la fois sur une objectivation du phénomène pour rechercher des améliorations possibles mais aussi la formulation de potentiels en terme de leviers sur l'emploi.

La démarche d'association des différents acteurs dès la conception du cahier des charges a permis de préciser le contenu des attentes et le dimensionnement de l'étude, qui est relativement ambitieux au regard du nombre d'entretiens nécessaires pour obtenir des échantillons représentatifs de chaque public et des compétences demandées auprès du prestataire. Le Pays a alors entrepris une recherche active de financements pour concrétiser le projet. Au côté des financements CAF et MSA déjà acquis, le Pays a mobilisé la Région Aquitaine et le programme LEADER.

En conséquence, Monsieur Le Président propose à l'Assemblée la validation du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	%
Etude	100 000 €	LEADER	20 000 €	20 %
		CAF	25 000 €	25 %
		MSA	9 000 €	9 %
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	26 000 €	26 %
		Autofinancement	20 000 €	20 %
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €	100 %

Le démarrage de l'étude ne pourra être effectif que «sous réserve de l'assurance de toutes les subventions mentionnées ci-dessus ». La convention ne pourra être élaborée qu'à partir de ce moment-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de :

- *La validation du nouveau plan de financement proposé,*
- *Le démarrage qu'après avoir l'assurance de la participation de tous les financeurs,*
- *Le recrutement du cabinet sélectionné, et la formalisation du démarrage de l'étude,*
- *D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier.*

Délibération validée à l'unanimité.

**AFFAIRE N° 15/12/2016 – 02 – DECISION MODIFICATIVE N°3 VIREMENT DE CREDIT : ALEC
BILAN ENERGETIQUE DE TERRITOIRE
PAIEMENT DE LA PRESTATION (ADHESION ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT)**

Présentation Henri SABAROT, Président

Texte de la délibération :

- Vu la délibération n°07/07/2016-03 validant l'adhésion annuelle (360 €) et le conventionnement avec l'ALEC avec une participation financière du Pays Médoc (3900 €) pour la réalisation du programme liées à l'élaboration de l'Avant-projet de Charte de PNR,
- Vu le rejet par la Perception de Pauillac en date du 22/09/2016 qui considère que la dépense est une subvention de fonctionnement, qu'elle est par conséquent à prévoir à l'article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,

Considérant les crédits ouverts au BP non suffisants pour couvrir la totalité du montant à payer, Monsieur Le Président propose à l'Assemblée la Décision Modificative n°3 suivante : Virement de crédit :

Désignation des articles		Sens	Diminution des crédits inscrits au BP	Augmentation des crédits inscrits au BP
Article / Chap.	Intitulé des comptes		Montant	Montant
<i>Chap 011</i>				
Article 611 F 90	Prestation de service	D	-3 900.00 €	
Chapitre 657 :	Subventions de fonctionnement versées	D		+3 900.00 €
Art 6574 - F 90	Subvention de fonctionnement			3 900.00 €
Total Fonctionnement			- 3 900.00 €	+ 3 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- De valider la DM n°3 : virement de crédits qui permettra le paiement de la subvention à l'ALEC à l'article indiqué,
- Décide l'attribution de la subvention (3900 €), et le paiement de l'adhésion annuelle (360 €),
- D'engager les démarches nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier,

Delibération validée à l'unanimité.

**AFFAIRE N° 15/12/2016 – 03 – DECISION MODIFICATIVE N°4 CIRCUITS COURTS : OUVERTURE
DES CREDITS**

Présentation Henri SABAROT, Président

Texte de la délibération :

Vu la délibération n°07/07/2016-10 approuvant le plan de financement et la signature d'une convention avec le Département de la Gironde qui permettait d'engager les réflexions concernant le système alimentaire territorial,

Dans la droite ligne des travaux déjà menés (étude de structuration de la restauration collective, recherche de site pour couveuse) et pour mettre en œuvre les actions prévues dans la Charte de PNR, le Pays Médoc propose donc d'initier dès maintenant la démarche en lançant les chantiers qui correspondent aux besoins actuels du territoire et de ses acteurs, sans attendre la labellisation PNR.

La mise en place du programme d'action pourrait démarrer dès début décembre selon le détail suivant :

- Animer une démarche permettant à l'espace-test agricole « La Ruche du Médoc » d'essaimer sur le territoire,
- Mener une réflexion sur la valorisation de l'élevage dans les marais du Nord Médoc,
- Faciliter l'introduction des produits locaux dans la restauration collective,
- Elaborer un recensement des initiatives en matière de valorisation des productions locales.

Afin d'engager le travail avec les prestataires qui vont être missionnés d'ici la fin de l'année, et permettre ainsi le versement d'acompte à la signature compte-tenu du plan de financement validé précédemment, les crédits étant non prévus au BP il s'agit là de dépenses nouvelles, Monsieur Le Président propose la Décision Modificative ouverture de crédits suivante :

Désignation des articles		SENS	Crédits inscrits en dépenses	Crédits inscrits en recettes
Article/Chapitre	Intitulé des Comptes		Montant	Montant
Chap. 011 : Art. 611 F 830	Prestation de Services	D	7 200.00	
Chap. 74 - Art 7473 F 830	Participation Département	R		3 600.00
Chap 022	Dépenses imprévues	D	-3 600.00 €	
TOTAL			3 600.00 €	3 600.00

Les recettes non enregistrées seront reportées au BP 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- De valider la DM n°4 : ouverture des crédits,
- D'engager les démarches nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier,

Délibération validée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : PLATEFORME MOBILITE

Dominique FEDIEU, Conseiller Général : «Le Conseil Départemental et le Pays travaillent à la mise en place d'une plateforme mobilité en Médoc.

Pour ce faire, ces derniers mois ont consisté à réunir un COPIL et un COTEC pour identifier précisément les besoins du territoire et rédiger un cahier des charges pour recruter une structure animatrice.

Les grandes missions de la plateforme sont :

- *Proposer des diagnostics et accompagner les publics les plus socialement fragiles dans leur accès aux ressources « mobilité » du territoire.*
- *Assurer une veille territoriale et centraliser l'ensemble des informations en lien avec l'offre en un seul lieu ressource.*
- *Concevoir et diffuser des outils de communication accessibles à tous.*
- *Prioriser les besoins et participer à l'émergence de projets innovants et/ou alternatifs sur le Territoire.*
- *Favoriser la coordination et la mise en réseau de tous les acteurs et financeurs potentiels, (institutionnels, associatifs, entreprises) pour assurer la mise en œuvre des projets.*

D'autres expériences de plateforme sont développées dans le Libournais et à Bordeaux.

Enveloppe allouée au projet (Département et FSE):

- *Entre 60.000€ et 80.000€ en budget annuel de fonctionnement (enveloppe financière sur les 2 premières années prise en charge intégralement par le Département et le FSE),*
- *Montée en puissance des cofinancements (publics et/ou privés) sur les années suivantes en fonction de l'évolution et des orientations de la Plateforme ».*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance et invite l'assemblée à partager un moment convivial.